

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 2 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 02 février, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Edwige AHILE, Madame Annie ALLOITTEAU, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Hamid BACHIR, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUC, Monsieur Rida BOULTAME, Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Madame Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Madame Cécile ESCOBAR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Linda HELLA, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Maxime KAYADJANIAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Sandra NGUYEN-DEROSIER, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Armand PAYET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Michel PICARD, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Madame Elisabeth STROHL, Madame Jennifer THEUREAUX, Monsieur Frédéric TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Madame Stéphanie VON EUW, Madame Alexandra WISNIEWSKI, Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI, Monsieur Joël VAN DAMME (suppléant de Monsieur Thierry THOMASSIN)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Joël TISSIER ayant donné pouvoir à Annie ALLOITTEAU, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à François DAOUST, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT.

ABSENT :

Monsieur Thibault HUMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline ALVES-PINTO

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Céline ALVES-PINTO »

Le Président informe du report de la question n°18 prévue à l'ordre du jour : Eragny sur Oise – Bas Noyer : Avenant à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

1. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

2. BUDGET PRIMITIF 2021 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021 (budget principal et budgets annexes).

3. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2020-2026 : AVIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ DONNE un avis défavorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à faire réaliser les études de faisabilités nécessaires pour étudier la réalisation d'opérations d'habitat adapté aux familles du voyage et à lancer le marché public nécessaire pour un montant prévisionnel de 30K€.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

4/ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 au chapitre 16APD20366 Aires nomades HAB.

4. HABITAT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ : ADHÉSION AU PROGRAMME SARE - LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC EN MATIÈRE DE RÉNOVATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE l'adhésion au programme SARE et la contribution financière de la CACP à un montant maximum de 51 675 € par an de 2021 à 2023.

2/ ACTE le lancement d'un marché d'étude sur le potentiel et les besoins en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé pour un montant prévisionnel 30 000 €.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

4/ DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

5. ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)

2/ AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document relatif au PLPDMA.

3/ AUTORISE le président ou son représentant à solliciter des demandes de subventions relatives à la prévention des déchets et à l'économie circulaire.

6. TRAITEMENT DES DÉCHETS - AVENANTS N°16 AU CONTRAT DE DELEGATION CE SERVICE PUBLIC EN DATE DU 25 MAI 1992 CONCLU AVEC CGECP RELATIF À LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ET CONVENTION D'EXPLOITATION NON DÉTACHABLE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **CONFIRME** sa décision adoptée lors de sa séance du 8 décembre 2020, délibération n°5, d'approbation des avenants n°16 au Bail emphytéotique administratif et à la Convention d'exploitation non détachable.

7. PLANTATION D'UNE MICRO-FORÊT SUR UNE PARCELLE DU BOIS DE CERGY : OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ CENERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'offre de concours proposée à la CACP par la société Cenergy pour la reforestation du territoire via la plantation d'une micro-forêt dans le Bois de Cergy.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer la convention d'offre de concours.

8. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - JOUY-LE-MOUTIER - MAISON DES ASSOCIATIONS DEBUSSY : AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1 APPROUVE la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 765 000 € TTC, portant celle-ci à 2 990 000 € TTC (valeur février 2021 selon fiche financière),

2 PREND ACTE de la participation de la commune de Jouy-le-Moutier à hauteur de 318 000 € HT pour financer le complément d'enveloppe financière,

3 ENREGISTRE le plan de financement actualisé,

4 AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la Commune,

5 AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires institutionnels,

6 DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2021 et suivants.

9. ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS DE PARIS-CERGY - CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE - ELECTION DU JURY ET DÉSIGNATION DES MEMBRES INVITÉS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **ACTE** le dépôt d'une liste unique,
2. **PREND ACTE** de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

Membres titulaires :

Sylvie COUCHOT
Thibault HUMBERT
Hervé FLORCZAK
Éric PROFFIT-BRULFERT
Éric NICOLLET

Les membres suppléants étant :

Alexandre PUEYO
Véronique PELISSIER
Xavier COSTIL
Élina CORVIN
Élisabeth STROHL

3. **DESIGNE** les personnalités invitées suivantes pour participer au jury :
Madame Sylviane Tarsot-Gillery, (Directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture)
Madame Corinne DISERENS (Directrice de l'ENSAPC)
Madame Marie-Christine CAVECCHI (Présidente du Conseil départemental)
Monsieur Eric DELECOURT (Directeur des projets structurants ESSEC)
Madame Carole HERIPRET (Association CY Campus International Cergy-Pontoise).

10. PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PARKING DU NAUTILUS À CERGY : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE INITIALE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'intégration d'une période de gratuité d'1h30 pour le parking Nautilus

2/ ADOPTE la grille tarifaire pour le secteur Hauts de Cergy.

11. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CERGY 2020-2022 : PARTENARIAT DE LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer le Contrat local de santé - 2 de la ville de Cergy et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

12. PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES COMMERCE IMPACTÉS PAR DES TRAVAUX PUBLICS, MAIL DES CERCLADES À CERGY: MONTANTS ACCORDÉS AUX DEMANDEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les montants d'indemnisation votés par la commission d'indemnisation amiable et s'engage à les verser,

2/ ENREGISTRE l'enveloppe financière de l'opération pour un montant total de 75 767,50€,

3/AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les protocoles transactionnels correspondants.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**13. ZAC MULTISITES DE JOUY-LE-MOUTIER DITE ' ZAC DE L'HAUTOULOISE ' -
CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS CACP - ESPERER 95**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DONNE un avis favorable au projet de convention de participation des constructeurs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et l'Association ESPERER 95,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer la convention de participation entre la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise et l'Association ESPERER 95.

**14. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU MOULIN À VENT - PARC DE L'HORLOGE :
CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC LA SCI BECHAM**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, Cergy Pontoise Aménagement et la SCI DE LA POMPE,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

**15. FONCIER - CERGY - PROJET ILOT ETOILE OUEST - PROCEDURE DE
DECLASSEMENT ET DE DESAFFECTATION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE LE
LONG DU BOULEVARD DU PORT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le principe de déclassement des parcelles AW 97p, W 194p, AW 198p, AW 196p, AW 192p, correspondant à une emprise foncière située le long du boulevard du Port, d'une superficie approximative de 645 m², en vue de sa cession à Cergy-Pontoise Aménagement (CPA)

2/ APPROUVE la désaffectation administrative en vue du déclassement de ces parcelles qui sera prononcé dans une délibération ultérieure.

3/ DECLARE que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

4/ AUTORISE Cergy-Pontoise Aménagement à réaliser les divisions foncières nécessaires à la cession de cet îlot,

5/ AUTORISE tout opérateur retenu par l'aménageur à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet de construction.

**16. DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - OSNY - ZAC DE LA DEMI LIEUE- DEMANDE
DE PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE ET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'acquisition par voie amiable et au besoin par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC de la Demi Lieue à Osny,

2/ DECIDE la saisine du Préfet par le Président, pour solliciter la prescription des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire afin que ce projet soit déclaré d'utilité publique au bénéfice de l'EPFIF,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à présenter aux propriétaires les offres de la Communauté d'agglomération, conformément à l'évaluation du service des Domaines,

4/ DIT que les acquisitions et les évictions seront réalisées par l'EPFIF.

**17.1 PATRIMOINE - CONVENTIONS DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT
DANS LE PARKING DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION (CCA ANDRÉ MALRAUX)
PASSÉES AVEC LES SOCIÉTÉS SCCV GYMNOTE 1**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention de concession à long terme avec l'entreprise SCCV Gymnote 1 pour la mise à disposition de 36 places de stationnement au sein du parking CCA André Malraux,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer, à titre de régularisation ladite convention.

**17.2 PATRIMOINE - CONVENTIONS DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT
DANS LE PARKING DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION (CCA ANDRÉ MALRAUX)
PASSÉES AVEC LES SOCIÉTÉS SCCV GYMNOTE 2.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention de concession à long terme avec l'entreprise SCCV Gymnote 2 pour la mise à disposition de 4 places de stationnement au sein du parking CCA André Malraux,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer, à titre de régularisation, ladite convention.

**18. CONVENTION AVEC INITIACTIVE ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LE FONDS
RÉSILIENCE : AVENANT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention de dotation du Fonds de Résilience Ile-de-France & collectivités

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer l'avenant à la Convention de dotation du « Fonds de Résilience Ile-de-France & collectivités » avec l'association InitiActive Ile-de-France ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce soutien.

**19. EAU POTABLE - POURSUITE DE LA PROCÉDURE D'ÉTABLISSEMENT DES
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE CERGY 1 ET CERGY 3**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de poursuivre la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages Cergy 1 et Cergy 3 situés sur la commune de Cergy,

2/ INDIQUE que la poursuite de la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages Cergy 1 et Cergy 3 sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Département du Val d'Oise dans le cadre de la convention en date du 6 septembre 2007,

3/ PREND ACTE que les études technico-économiques ont permis d'estimer le coût de mise en conformité pour la collectivité à 155 660 € HT (dont 125 000 €HT d'investissement et 30 660 €HT de fonctionnement) pour Cergy 1 et à 44 180 €HT (dont 41 000 €HT d'investissement et 3 180 €HT de fonctionnement) pour Cergy 3,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et du Département du Val d'Oise,

5/DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget eau potable 2022,

6/ PRECISE que cette délibération sera notifiée au Département du Val d'Oise.

20. TRAITEMENT DES DECHETS : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC OCAD3E POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E OU DEE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la signature des conventions avec l'OCAD3E organisme coordonnateur pour la collecte des D3E et Récyclum, éco-organisme pour les lampes usagées, avec prise d'effet anticipée au 1er janvier 2021,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de reprise des lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale avec Récyclum et la convention relative aux D3E collectés par les communes et établissements publics de coopération intercommunale avec OCAD3E et leurs actes subséquents,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de ces éco-organismes pour améliorer la collecte des lampes usagées et D3E ou pour la communication,

4/ DIT que les recettes seront imputées au budget annexe 005 – Traitement des déchets, opération Recettes de traitement – TRADE 500015, imputation 74.

21. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Attachée de direction chargée de mission relations sociales

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Chargée de GPEEC et projets transversaux

Cadres d'emplois des attachés, ingénieurs, rédacteurs et techniciens

1 poste à temps complet

DGA Ecologie et Cadre de vie

Grades autorisés par l'article 6 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987

1 poste à temps complet

Directrice de Projets de territoire et d'administration

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Directrice de Projets Co-élaboration et dynamique territoriales

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps non complet (17 heures 30)

Directrice de Projets Mutualisation et DPO

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps non complet (17 heures 30)

Directeur de Projets Transition écologique / Chargé de mission Relations Internationales

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Accomp de groupe/Form musicale, Basse élec, Combos

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjointe au DGA Aménagement Urbain et Patrimoine Bâti

Grades autorisés par l'article 6 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987

1 poste à temps complet

Assistante de direction chargée du suivi des instances et des relations sociales

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Chargé.e de GPEC et Assistant.e de direction

Cadres d'emplois des attachés, ingénieurs, rédacteurs et techniciens

1 poste à temps complet

Chargé.e de Mission DPO territorial et Mutualisation

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps non complet

Chef de projet Secrétariat Général

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps non complet

DGA Développement Durable et Services Urbains

Grades autorisés par l'article 6 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987

1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Accomp de groupe/Form musicale, Basse élec, Combos – Coordinateur

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

Responsable administrative

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Responsable du développement des pratiques artistiques - Directeur des Etudes

Est remplacé par **Directeur des Etudes**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

DGA Culture, Sports, Vie étudiante, Tourisme et Relations Internationales, Développement Durables et Biodiversité

Est remplacé par **DGA Culture, Sport, Vie étudiante, Tourisme et Relations Internationales**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Directeur de la Communication

Est remplacé par **Directeur de la Communication et de la Participation Citoyenne**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Directeur de projets culture et sports

Ajout du cadre d'emplois de recrutement des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Responsable du secteur Logistique / Événementiel / Entretien

Est remplacé par **Responsable du secteur Logistique / Entretien**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

4/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

5/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

6/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

7/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

8/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

22. PARC AUTOMOBILE - CESSION D'UN VÉHICULE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/AUTORISE le président à procéder à la cession du véhicule Peugeot 508 immatriculé ER-094-WR,

2/ ENREGISTRE que les recettes attendues sont de 11 500 € TTC,

3/ PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU, DES COMMISSIONS, ET LES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil est informé des travaux du Bureau et des Commissions, ainsi que des attributions exercées par le Président et le Bureau par délégation de l'organe délibérant du 2 décembre 2020 au 26 janvier 2021.

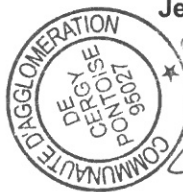
La séance est levée à 23H40

Fait à Cergy, le 5/02/2021

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **09 FEV. 2021**

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 01-2021 mis à disposition du public le **15 FEV. 2021**